



Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de KERTZFELD

Séance ordinaire du 18 novembre 2024 à 20h00

Sous la présidence de Mme Brigitte BIMBOES-OTZENBERGER, Maire.

Conseillers élus :
15

Conseillers en fonction :
13

Conseillers présents :
13

Membres présents :

Mme Brigitte BIMBOES-OTZENBERGER, M. Jean-Pierre RINGEISSEN,
Mme Rosalie HUMLER, M. Jacques METTENET, Mme Sylvie CROVISIER,
M. Frédéric LUTTER, M. Bruno BARTHELMÉ, M. Antoine REIBEL,
Mme Evelyne WUNNENBURGER, Mme Michelle OUDIN, Mme Samantha LUDWIG,
M. Fabien WEISSENBERGER, Mme Elodie LETELLIER

Date de convocation : 12/11/2024

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 octobre 2024
3. Office National des Forêts : programme des travaux d'exploitation / état de prévision des coupes 2025, programme d'actions 2025, et état d'assiette 2026
4. Projet de rénovation de l'école primaire : lancement d'une consultation de maîtrise d'œuvre
5. Communauté de Communes du Canton d'Erstein : convention de participation financière – trajectoire ZAN – approches et réflexions à l'échelle intercommunale
6. Enquête publique sur une demande d'autorisation environnementale : FERME DERIVAUX à WESTHOUSE
7. Informations sur les décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations de fonctions
8. Divers

Madame le Maire ouvre la séance à 20h05 et souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil Municipal présents, ainsi qu'à Monsieur Corentin LEJAY, agent ONF, venu présenter le point n°3.

Elle sollicite ensuite l'accord du Conseil Municipal pour l'inscription d'un point supplémentaire à l'ordre du jour :

- **Enquête publique sur une demande d'autorisation environnementale : FERME DERIVAUX à WESTHOUSE (point n°6)**

Adopté à l'unanimité.



COMMUNE DE KERTZFELD
67230

1. DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Madame Michelle OUDIN en tant que secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 OCTOBRE 2024

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents le procès-verbal de la séance précitée.

Adopté à l'unanimité.

3. OFFICE NATIONAL DES FORETS : PROGRAMME DES TRAVAUX D'EXPLOITATION / ETAT DE PREVISION DES COUPES 2025, PROGRAMME D'ACTIONS 2025, ET ETAT D'ASSIETTE 2026

Madame le Maire laisse la parole à Monsieur Corentin LEJAY, agent ONF, en charge de la gestion forestière de la commune.

➤ **Programme d'actions 2025**

Le total HT prévisionnel des travaux s'élève à 49 510,- € :

- entretien du parcellaire, sylviculture, protection contre les dégâts de gibiers, travaux d'infrastructure, travaux d'accueil du public et divers

➤ **Programme des travaux d'exploitation – état de prévision des coupes pour 2025**

Prévisions « coupes à façonner » :

Volume total :	1 107 m ³
comprenant :	
- bois d'œuvre :	482 m ³
- bois d'industrie/de feu :	261 m ³
- volume non façonné :	364 m ³

Recette brute prévisionnelle HT : 68 490 €



COMMUNE DE KERTZFELD
67230

Dépenses d'exploitation prévues (abattage, façonnage et débardage) : 28 200 €
Soit recette nette prévisionnelle HT (hors honoraires) : 40 290 €

Le bilan net prévisionnel HT pour l'année 2025 s'élève à 41 301 €

**Sur proposition de Madame le Maire,
Et après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **approuve l'état de prévision des coupes et le programme d'actions pour l'année 2025 tels que présentés ;**
- **autorise Madame le Maire à signer tous les documents s'y reportant.**

➤ **Approbation de l'état d'assiette 2026**

L'Office National des Forêts (O.N.F.) établit annuellement pour toutes les forêts relevant du régime forestier un « état d'assiette des coupes » qui permet d'arrêter les parcelles qui devront être martelées au cours de la prochaine campagne de martelage.

Cet état d'assiette des coupes est élaboré en application de l'aménagement forestier (plan de gestion établi sur 20 ans, pour la période 2007-2026).

Propositions pour 2026 :

- Coupes hors aménagement (coupe sanitaire) : Parcelles 1, 2, 3, 13 4a et 5j soit 25,48 hectares
- Coupes à supprimer : Parcelles 10a et 6j, soit 8,58 hectares

Après martelage, ces coupes seront inscrites à l'état prévisionnel des coupes de l'exercice 2026, qui sera soumis à approbation du Conseil Municipal fin 2025.

**Sur proposition de Madame le Maire,
Et après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **approuve l'état d'assiette 2026 tel qu'il a été présenté.**

➤ **Vente groupée ONF**

Monsieur Corentin LEJAY a également fait part à l'assemblée d'un projet de répartition de bois façonnés en contrat d'approvisionnement (vente groupée) pour la commercialisation de :

- bois d'œuvre (frêne) / volume prévisionnel de 450 m³
- bois d'industrie feuillus / volume prévisionnel de 230 m³



COMMUNE DE KERTZFELD
67230

**Sur proposition de Madame le Maire,
Et après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **approuve le principe de vente groupée pour l'année 2025.**

4. PROJET DE RENOVATION DE L'ECOLE PRIMAIRE : LANCEMENT D'UNE CONSULTATION DE MAITRISE D'ŒUVRE

Madame le Maire expose :

Par délibération n°2024-029 du 13 mai 2024, le Conseil Municipal a approuvé la signature d'une convention d'accompagnement avec le CAUE dans le cadre du projet de rénovation de l'école primaire.

Suite aux récentes concertations avec l'équipe municipale, Monsieur GREBERT du CAUE a dernièrement transmis une étude de faisabilité prenant en compte les différents besoins de la structure, notamment en matière de rénovation énergétique, de rénovation des sanitaires, et des mises aux normes PMR (Personnes à Mobilité Réduite), ainsi que les contraintes financières de la commune.

A ce stade du projet, il y a lieu de procéder au lancement d'une consultation pour la maîtrise d'œuvre dans le but d'affiner cette étude.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide**

- **d'engager le projet de restructuration de l'école et de prendre acte de l'étude établie par le CAUE, sur la base du montant des travaux de 1 245 000 € HT ;**
- **d'engager la procédure en vue de la sélection d'un maître d'œuvre et autorise Madame le Maire à organiser la consultation pour le lancement d'un avis d'appel public à la concurrence ;**
- **d'adhérer au Programme « EduRenov » de la Banque des Territoires dont le but est d'accompagner les collectivités territoriales à atteindre 40 % d'économie d'énergie dans le cadre des projets de rénovation énergétique de bâti scolaire ;**
- **d'autoriser Madame le Maire à lancer les différentes études et diagnostics, notamment énergétiques, et de solliciter les différentes aides ;**
- **de charger Madame le Maire à solliciter les différents organismes en vue d'obtenir des subventions pour le projet de rénovation de l'école primaire.**



COMMUNE DE KERTZFELD
67230

5. COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN : CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE – TRAJECTOIRE ZAN – APPROCHES ET REFLEXIONS A L'ECHELLE INTERCOMMUNALE

Madame le Maire expose :

Afin de favoriser la mise en œuvre de l'objectif « zéro artificialisation nette » (ZAN), la loi Climat et Résilience impose d'ici 2031, de réduire de moitié au moins la consommation totale d'espace observée à l'échelle nationale par rapport à celle de la période 2011-2021 (de 250 000 à 125 000 hectares) ; d'ici 2050, atteindre le **ZAN**, c'est-à-dire au moins autant de surfaces renaturées que de surfaces artificialisées.

Dans ce cadre, la Communauté de Communes du Canton d'Erstein a souhaité mener des approches et réflexions visant à :

- aider et accompagner les réflexions politiques en matière d'enjeux territoriaux dans le cadre de la trajectoire ZAN. La CCCE ne veut pas être en attente de chiffres de la part du SCOTERS mais être moteur et évaluer les besoins du territoire ;
- définir une vision commune des enjeux en lien avec les compétences à l'échelle intercommunale.

La réalisation des approches consiste à un ensemble de consolidation de données récupérées à l'échelle communale. Des documents ont été produits à l'échelle de chaque commune (Bilan de la consommation des ENAF) et des échanges ont été organisés dans chacune des mairies (échanges ZAN et recensement de projet).

À cet effet, une convention avec l'ATIP a été approuvée lors du Conseil Communautaire du 25 septembre 2024, pour un montant de 17 700 €. Afin d'accompagner les Communes dans le dispositif ZAN, il a été convenu que la Communauté de Communes prendrait en charge 50 % du coût lors du premier comité de pilotage ZAN, tenu le 15 mai 2024.

Les 50 % restants seront ainsi couverts par les 28 communes du territoire, avec une participation fixée à 320 € par commune

Aussi, il y a lieu ce jour d'autoriser Madame le Maire à signer une convention de participation financière permettant la facturation de cet accompagnement.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

ENTENDU l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,



COMMUNE DE KERTZFELD
67230

- **accepte la convention déterminant les conditions dans lesquelles la Communauté de Communes assurera la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble de la mission et les modalités de participation financière de la Commune de KERTZFELD au titre des approches et documents produits à l'échelle communale.**
- **s'engage à financer une part de l'étude contribuant à lui apporter des éléments d'observation à l'échelle communale et à échanger sur le ZAN dans le cadre d'un rendez-vous spécifique organisé dans chaque mairie et à verser la participation de 320 euros.**
- **autorise Madame le Maire à signer la convention de l'étude « TRAJECTOIRE ZAN - Approches et réflexions à l'échelle intercommunale » intégrant tous les éléments répertoriés dans la convention dédiée et qui ont fait l'objet d'échanges en conseil communautaire.**

6. ENQUETE PUBLIQUE SUR UNE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE : FERME DERIVAUX A WESTHOUSE

Point ajouté à l'ordre du jour

Vu l'arrêté préfectoral portant ouverture d'une enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale présentée par l'EARL DERIVAUX pour l'extension d'un élevage de poulettes futures pondeuses à WESTHOUSE ;

Vu l'enquête publique d'une durée de 32 jours, qui s'est déroulée du 15 octobre au 15 novembre 2024 en Mairie de WESTHOUSE ;

Considérant que le Conseil Municipal est appelé à donner son avis sur la demande d'autorisation conformément à l'article R.181-38 du Code de l'Environnement ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **émet un AVIS FAVORABLE à la demande d'autorisation environnementale présentée par l'EARL DERIVAUX.**

7. INFORMATIONS SUR LES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS DE FONCTIONS

Relevé des décisions d'urbanisme du 09/10/2024 au 15/11/2024 :



COMMUNE DE KERTZFELD
67230

▪ **Permis de construire**

Nom du demandeur	Adresse	Objet	N° d'enregistrement	Décision
TAGLANG Frédéric / RIEHL Laurence	3A rue du Soleil	Constructions annexes : garage, véranda, abri de jardin	PC 067 233 24 R0006	Favorable le 24/10/2024
FAMY Patrick	Impasse de la Scheer	Maison individuelle	PC 067 233 24 R0007	Refus le 30/10/2024

▪ **Déclaration préalable**

Nom du demandeur	Adresse	Objet	N° d'enregistrement	Décision
KRETZ Marius	26 rue du Général Leclerc	Clôture	DP 067 233 24 R0012	Favorable le 09/10/2024
REIBEL Stéphane	19 rue du Noyer	Réduction de la surface vitrée	DP 067 233 24 R0013	Favorable le 14/10/2024

8. DIVERS

• **Football-Club de KERTZFELD**

Madame le Maire informe avoir accueilli, avec les adjoints, une délégation du Football-Club en date du 04 novembre dernier.

Ils font part à la municipalité des travaux à programmer afin de pouvoir poursuivre la pratique du football dans de bonnes conditions.

Ces travaux sont :

- drainage du terrain d'honneur et du terrain d'entraînement,
- mise en place de filets pare-ballons,
- rénovation de l'éclairage extérieur en LED,
- construction d'une terrasse/préau attenant au club-house.

Certains travaux sont à prioriser tels que le drainage des terrains. Leur état actuel pose de sérieux problèmes d'organisation aux équipes du club qui sont parfois contraints de s'entraîner dans les communes alentours et de reporter des matchs.

Quant aux autres points, la délégation sollicite les membres du Conseil Municipal pour une programmation dans les prochaines années.

• **Prochaines dates** :



COMMUNE DE KERTZFELD
67230

- Fêtes des seniors : dimanche 15 décembre 2024 (préparation de la salle samedi 14 décembre à 9h00)
- Fête de Noël des écoliers : vendredi 20 décembre 2024 (matin)
- Cérémonie des vœux 2025 : dimanche 05 janvier 2025 à 17h00

Séance close à 22h25.
Prochaine séance : 09/12/2024

Le Maire,
Brigitte BIMBOES-OTZENBERGER

Le secrétaire de séance,
Michelle OUDIN